

Le CPJ dénonce l'incarcération au Burundi d'un journaliste

PANA, 13 avril 2011 New York, Etats-Unis - Le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) basé à New York a adressé une correspondance au gouvernement burundais pour demander aux autorités de ce pays d'arrêter "les poursuites sans fondement" contre un journaliste emprisonné suite à des critiques formulées contre les forces de sécurité burundaises. Dans une lettre publique adressée aux autorités avant une audience, mercredi, le CPJ a invité le ministre burundais de la Justice à intervenir et à mettre un terme à l'utilisation d'une accusation réservée exclusivement aux délits commis en temps de guerre dans le cadre du code pénal burundais.

Dans la lettre, le CPJ plaide pour la libération du journaliste, Jean-Claude Kavumbagu, emprisonné en juillet 2010 et accusé de trahison pour avoir publié un article critiquant les capacités des forces de sécurité burundaises à prévenir une attaque terroriste. S'il est condamné pour trahison, M. Kavumbagu risque l'emprisonnement à vie. "Il est impardonnable que le ministre de la Justice du Burundi demande au procureur d'abandonner les poursuites contre M. Kavumbagu, qui dirige le site d'information NetPress et de le faire libérer immédiatement. Non seulement ces accusations sont sans fondement, mais elles servent de prétexte au gouvernement pour maintenir M. Kavumbagu en détention préventive - une mesure qui ne s'applique que si le défendeur a déjà violé les conditions d'une liberté provisoire", souligne le CPJ dans un communiqué transmis à la PANA à New York. Le communiqué ajoute qu'une délégation du CPJ a rendu visite à M. Kavumbagu à la prison de Mpimba à Bujumbura en décembre 2010 et demandé sa libération à l'occasion de réunions avec le premier vice-président et le ministre de l'Information du Burundi, apparemment en vain.